

PUBLICITÉ AVEC CICERO

Règles d'utilisation des différents symboles Cicero

CICERO

Ce manuel entend vous aider à utiliser notre logo ou l'un de nos labels de qualité, savoir lequel employer, quand et comment. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes questions complémentaires. N'hésitez pas à demander au Service Cicero le logo ou le label de qualité dont vous avez besoin pour impression (CMYK) ou utilisation à l'écran (RGB).

LE LOGO CICERO

L'utilisation du logo Cicero est réservée aux usagers du système Cicero assumant les rôles suivants :

- **prestataire de formation**, par ex. publication sur le site web, dans une taille appropriée et avec insertion obligatoire du lien vers www.cicero.ch;
- **employeur enregistré**, pour autant que la majorité des conseillers à la clientèle soient inscrits sur le registre Cicero : par ex. publication sur le site web, dans une taille appropriée et avec insertion obligatoire du lien vers www.cicero.ch.

Toute modification du logo est interdite ; de même que sa taille ne doit pas être disproportionnée ni son emplacement inapproprié afin de ne pas induire en erreur ni prêter à confusion.



Zone d'espace minimal



Multicolore (CMYK, Pantone, RVB)



Monocole (n/b, nuances de gris)

LE SYMBOLE DU LABEL DE QUALITÉ CICERO

Ceci est le symbole du label de qualité Cicero proprement dit. Il permet d'identifier le conseiller à la clientèle certifié Cicero et ne doit dès lors être utilisé qu'en liaison avec cette personne. Seuls les conseillers à la clientèle inscrits sur le registre Cicero sont en droit de faire usage de ce label de qualité, par ex. sur leur carte de visite ou sur tout autre document permettant de les identifier. Le client ou le partenaire commercial doit avoir la certitude qu'il s'adresse bien à un conseiller certifié Cicero.

Le label de qualité figure principalement sur la carte de membre remise au conseiller une fois son inscription validée. Le label de qualité ne doit pas être apposé sur les documents commerciaux, pochettes, portes, etc. qui ne sont pas clairement personnalisés.



L'EMBLÈME CICERO « OFFRE DE FORMATION »

Cet emblème signale qu'une offre de formation a bien été accréditée par le service Cicero. Il doit exclusivement être utilisé en liaison directe avec la proposition d'offre de formation, par ex. placé à côté du titre d'un cours.

Concernant l'utilisation du label dans le cadre des offres de formation, veuillez observer les dispositions spécifiques d'utilisation ressortant des conditions générales.



MENTION PUBLICITAIRE

- **Pour les membres de Cicero** : « Membre Cicero n° XXXXX » dans la signature de l'e-mail (courriel), sur la carte de visite ou autre pièce justificative.
- **Pour les prestataires de formation inscrits** : « Nous sommes des prestataires de formation inscrits sur le registre Cicero » ou « Prestataire de formation inscrit sur le registre Cicero » sur les publications ou dans la signature des courriels.
- **Pour les employeurs enregistrés** dont les conseillers à la clientèle sont majoritairement inscrits
- **Sur le registre Cicero** : « Employeur inscrit sur le registre Cicero » dans la signature des courriels ou sur les publications.

D'autres formulations de l'engagement envers Cicero sont possibles.



CICERO VOUS MET EN AVANT

Le label de qualité Cicero ainsi que le logo Cicero vous désignent comme un professionnel compétent ou attestent de la qualité de votre entreprise voire de votre offre de formation. Il est donc vivement recommandé d'utiliser les différents symboles Cicero.

Cicero est une marque déposée. Toute infraction aux présentes règles d'utilisation est immédiatement sanctionnée par une exclusion du système (voir CG); sous réserve de mesures juridiques complémentaires.

VBV/AFA Bern, Januar 2023